



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20241203-AR2024_676-AR



**Service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

204

Lyon, le 21/11/2024

Direction de la prévention et de l'organisation des secours
Groupement prévention des risques
Sous-commission départementale des ERP-IGH

PROCES-VERBAL

destiné à
M. le Maire de GIVORS
Hôtel de Ville
Place Camille Vallin - BP 38
69701 GIVORS

<u>ETABLISSEMENT</u>	<u>DOSSIER</u>
ERP N° : E09100023-055 455 Établissement : C.C. 2 Vallées - Boutique n° 55 "Carrefour" Type : M - Catégorie : 1 Effectif : 14096 Commune : GIVORS Adresse : 5 Rue de la Paix 69700 GIVORS Exploitant : M. Olivier DUVAL	N° Rapport : 2024-007446 Autorisation de Travaux AT 69091/24/00020 Déplacement des gondoles et meubles froids pour mise au concept commercial Préventionniste : Capitaine ROBERT Raphaël Demandeur : M. le Maire de GIVORS Hôtel de Ville Place Camille Vallin - BP 38 69701 GIVORS

Références

Rapport du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours n° 2024-007385.

Avis de la commission

Après présentation du rapport cité ci-dessus, la commission émet un avis favorable à l'autorisation de travaux.

Les prescriptions mentionnées au rapport devront être prises en compte.

PROCES-VERBAL CERTIFIÉ CONFORME

Pour la Préfète,
La directrice départementale et métropolitaine adjointe
des services d'incendie et de secours

Colonelle Laetitia DIDIER



204

Direction de la prévention et de l'organisation des secours
Groupement prévention des risques

Lyon, le 18 novembre 2024

RAPPORT

destiné à la
**sous-commission départementale de sécurité
pour les ERP et IGH**

ERP N° : E09100023-055 455	N° Rapport : 2024-007385
Désignation : C.C. 2 Vallées - Boutique n° 55 "Carrefour"	Dossier : Autorisation de Travaux AT 69091/24/00020 Déplacement des gondoles et meubles froids pour mise au concept commercial
Type : M - Catégorie : 1 Effectif : 14096	Préventionniste : Capitaine ROBERT Raphaël
Commune : GIVORS	Demandeur : M. le Maire de GIVORS Hôtel de Ville Place Camille Vallin - BP 38 69701 GIVORS CEDEX
Adresse : 5 Rue de la Paix 69700 GIVORS	
Exploitant : M. Olivier DUVAL	

NOS REF. : RR

- **Rapport de VP en date du 23/05/2022, SCDS du 09/06/2022, avis favorable.**

PRESENTATION SOMMAIRE

Existant

Le Centre Commercial 2 Vallées est un groupement d'établissement situé dans la zone commerciale du Gier entre l'autoroute A 47 (Lyon / St Etienne) et le Gier. L'accès des secours se fait par le 5 rue de la Paix.

Le centre commercial, isolé réglementairement des tiers, comprend :

- Un hypermarché (Carrefour – 12000m²),
- Une moyenne surface bricolage (Castorama – 5250m² intérieur et 3900m² extérieur),
- Une moyenne surface de vente (B&M – 2055m²),
- Un ancien restaurant (Flunch – 900m² avec un niveau partiel - FERME) en cours de division de coque,
- 34 boutiques accessibles depuis un mail commun.

Le bâtiment est en R+1 partiel (ex Flunch, Mc Donald, Crédit Agricole, administration des magasins Carrefour et Castorama, certaines boutiques).

Un SSI de catégorie A est installé (détection automatique d'incendie dans les réserves, les laboratoires et le poste de sécurité) ainsi qu'un système d'extinction automatique à eau type sprinkler.

Le service de sécurité est assuré par des agents SSIAP dont 1 SSIAP 3 che

La cellule n°55 est occupée par un Hypermarché « Carrefour ». Elle comprend :

- Au RDC : une surface de vente accessible au public d'environ 12000 m², la zone de caisses, des réserves, des labos de préparation, des locaux techniques (TGBT, sprinklage, groupe électrogène...).
- Au R+1 : une zone de bureau, vestiaires et locaux sociaux.

Projet

Le dossier transmis pour avis concerne la mise au concept et le déplacement des gondoles et meubles froids suite à leur remplacement après les inondations du 17 octobre 2024.

Il est pris note que les lignes de caisses, les dégagements, les issues de secours, les organes de sécurité et les nappes de sprinklage ne seront pas impactées par ces travaux.

CLASSEMENT ET EFFECTIF

Le classement de l'établissement n'est pas modifié par les travaux.

DOCUMENTS PRESENTES

- Mail de la commune de Givors en date du 15/11/2024.
- Imprimé Cerfa de l'AT 69091/24/00020 daté du 15/11/2024.
- Notice de sécurité signée par le maitre d'ouvrage en date du 15/11/2024.
- Jeu de plans du 15/11/2024.

PRESCRIPTIONS

- 1) Respecter strictement la notice de sécurité jointe au dossier (Cf. article R 143-22 du code de la construction et de l'habitation et article GE 2 du règlement de sécurité).
- 2) Réaliser les travaux conformément à l'article GN 13 du règlement de sécurité. Les travaux effectués en présence du public ne doivent pas faire courir un danger quelconque à ce dernier ou apporter une gêne à son évacuation.
- 3) Mettre à jour les plans d'intervention et d'évacuation de l'établissement (Cf. article MS 41 du règlement de sécurité)
- 4) Faire suivre et contrôler les travaux par un organisme agréé qui remettra un rapport de vérifications réglementaires après travaux (Cf. article R143-43 du code de la construction et de l'habitation). Ce rapport ainsi que les procès-verbaux de réaction au feu des matériaux mis en œuvre, seront présentés à la commission de sécurité lors de sa visite conformément aux articles GE 8 et GE 9 du règlement de sécurité.
- 5) Solliciter la visite de la commission de sécurité compétente dès l'achèvement des travaux (Cf. article R143-38 du code de la construction et de l'habitation).

Pour le directeur départemental et métropolitain
des services d'incendie et de secours,
l'instructeur,

Capitaine ROBERT Raphaël



2024-007385- 2/2